

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue des Tisserands afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant mise en place d'un échafaudage. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **rue des Tisserands**
Début : **mardi, 8. octobre 2024 à 07:00**
Fin : **mardi, 22. octobre 2024 à 18:00**
Motif : **mise en place d'un échafaudage**
Règlement : **GRE-207-2024**

Grevenmacher, le 4. octobre 2024

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus



La bourgmestre,



Monique Hermes